

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

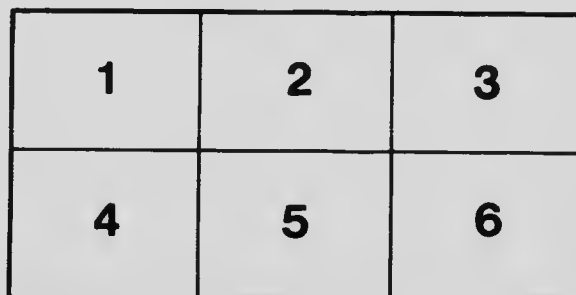
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in oriented paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

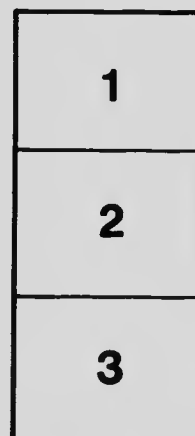
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

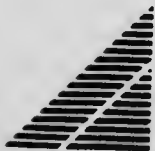
8.0

9.0

10

11

12.5



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

AUX AMIS DE LA LIGUE

FÉDÉRATION

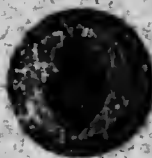
DES

Ligues du Sacré-Cœur

DE MONTRÉAL

UN PROGRAMME D'ACTION
POPULAIRE

RÈGLEMENTS



MONTRÉAL

IMPRIMERIE DU MESSAGER

1909

AUX AMIS DE LA LIGUE



FÉDÉRATION
DES
Lignes du Sacré-Cœur
DE MONTRÉAL

UN PROGRAMME D'ACTION
POPULAIRE

RÈGLEMENTS



MONTRÉAL
IMPRIMERIE DU MESSAGER
1909

BX 816

C3

F43

1909

Imprimatur:

† PAULUS, Arch. Marianop.

UN PROGRAMME D'ACTION POPULAIRE

Le beau et réconfortant spectacle que donnèrent les 5,000 ligueurs défilant, le 6 juin dernier, dans les rues de Montréal, fit plusieurs assistants s'écrier dans l'admiration: «Quelle force, quelle puissance pour le bien que cette Ligue du Sacré-Cœur!» Et nous nous disions: «Si en effet, toutes les Ligues de Montréal, au lieu de rester isolées les unes des autres toute l'année, s'unissaient pour travailler de concert dans un but commun d'apostolat; si, en un mot, elles organisaient dans un effort commun, *l'apostolat ouvrier*, de quelles merveilles ne seraient-elles pas capables!

L'apostolat ouvrier, c'est le concours actif des laïques à l'action du prêtre et comme le

prolongement de l'influence sacerdotale dans la masse des travailleurs. Il est si nécessaire que les catholiques belges s'appliquent à le provoquer, à le créer par tous les moyens. En France comme en Belgique il produit les plus heureux fruits.

Et lorsque, ce jour-là, nous entendîmes tomber du haut de la chaire de la cathédrale l'appel éloquent de Sa Grandeur Mgr Bruchési invitant les Ligueurs à se montrer apôtres, notre résolution fut prise à l'instant de répondre sans retard aux vœux du premier Pasteur qui rencontraient si bien les nôtres.

Nous ne pouvions plus en douter, la grande métropole de la province de Québec réclame à grands cris l'Apostolat ouvrier. Notre éminent Archevêque et son clergé ressentent plus que jamais le besoin d'auxiliaires laïques dévoués pour conserver à JÉSUS-CHRIST et à l'Église les forces vives du peuple, pour faire échec au dissolvant tra-

vail de pénétration que font dans nos populations les indifférents, les impies, des meneurs socialistes ou franc-maçons.

Eh bien! la fédération des Ligues du Sacré-Cœur de Montréal est maintenant passée dans le domaine des réalités. Dieu en soit béni! En juin 1909, les règlements que nous présentons aujourd'hui au public ami ont été adoptés à l'unanimité par les Directeurs et les Présidents. La fédération se propose de travailler dans la mesure de ses forces à réaliser ce beau et noble dessein, l'organisation de *l'Apostolat ouvrier* dans Montréal.

Nous avons confiance que le Sacré Cœur du bon Maître fécondera de sa grâce cette généreuse résolution des Directeurs de la Ligue et bénira leur travail. La tâche est ardue. Il s'agit de susciter au sein de chaque Ligue des escouades d'apôtres, puis de préparer cette élite aux œuvres et aux saintes luttes: aux luttes contre l'intempérance,

les sociétés secrètes et l'immoralité; aux luttes contre l'indifférence doctrinale et pour le règne social de Jésus-Christ; -à la création d'œuvres telles que bureaux de renseignements et de placement, caisses populaires, cercles ouvriers, etc.....

Les moyens dont ils disposent, ce sont, outre la prière, les réunions intimes et les conférences, l'étude et les retraites d'hommes. Nous comptons aussi beaucoup sur les *Congrès d'apostolat* qui réuniront nos conseillers de toutes les Ligues deux fois l'an, à la fête du Sacré-Cœur et à celle de saint François-Xavier. Le premier aura lieu en décembre 1909.

Deux fondations vont faire, dès la première année, l'objet du zèle des Directeurs. La première est celle d'une *Bibliothèque Sociale Circulante*, tant pour leur propre usage que pour l'éducation sociale de leurs futurs apôtres; la deuxième est celle d'un *Bureau de Renseignements et de placement*, dans chaque Ligue s'il se peut.

Il est à peine besoin de le dire, la caisse régionale est vide. Si pour assurer ces fondations et faire face aux autres dépenses requises pour le fonctionnement régulier de la Fédération, nous osons faire appel à la générosité des amis de la Ligue, on nous pardonnera cette liberté prise au nom d'une cause sacrée très chère au Cœur du divin Maître.

Les Directeurs ont aussi confiance que les catholiques dévoués aux intérêts du Sacré Cœur ne leur ménageront pas les sympathies ni leur appui effectif, au moins le secours de leurs prières.

Rév. L.-N. DUBUC, *ptre curé*

Rév. V. THÉRIEN, *ptre vic.*

G.-A.-H. DUFRESNE, *médecin, Prés. actif*

J.-A. COTÉ, *employé, civ. Vice-Prés. actif*

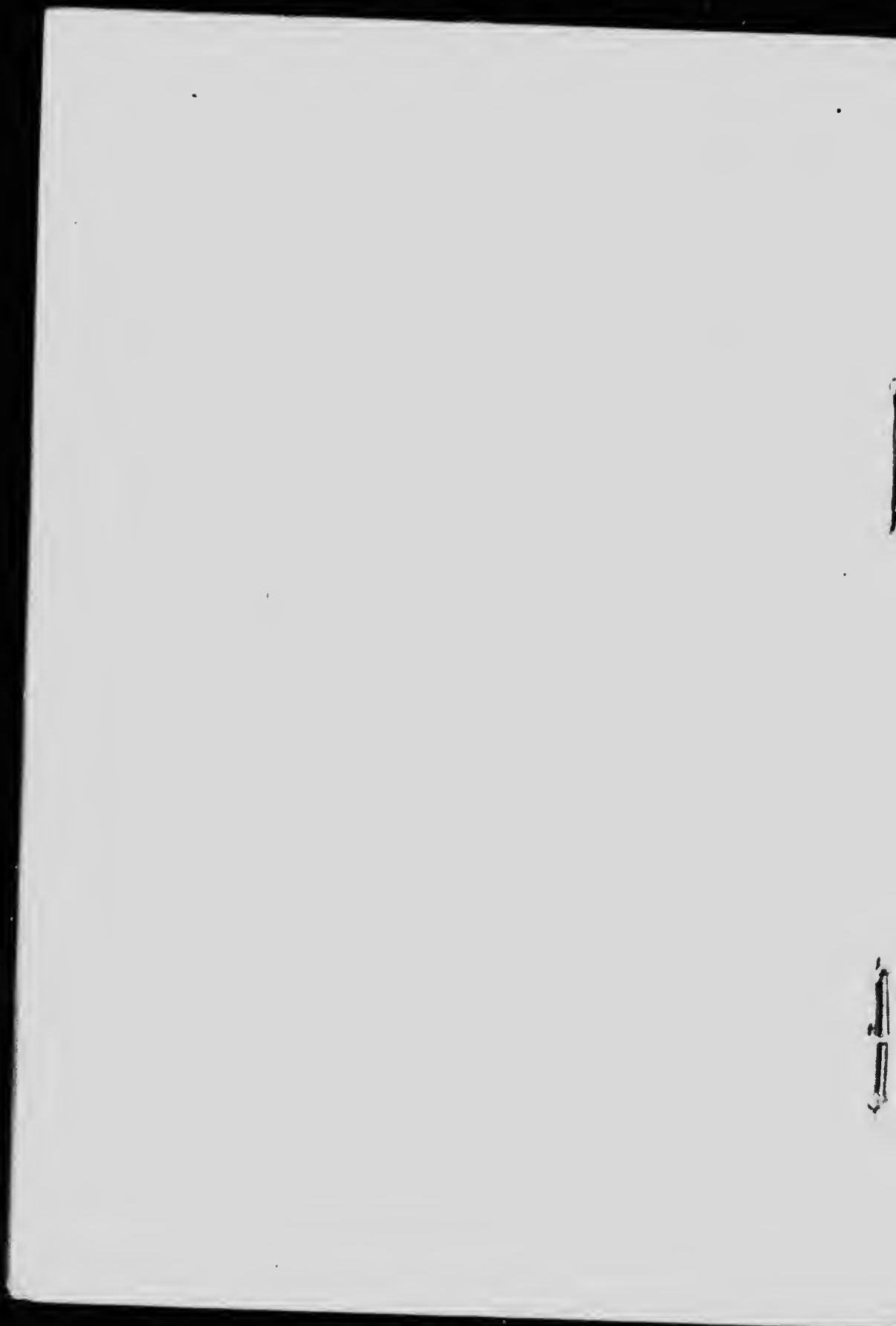
J.-B. PRINCE, *médecin, Secr.*

A. ST-PIERRE, *journaliste, Assist-Secr.*

O. DESLOGES, *ouvrier contremâitre, Trés.*

Rév. L. HUDON, S. J.

Membres du Bureau du
Conseil Régional de Montréal.



FÉDÉRATION RÉGIONALE

DES

Liges du Sacré-Cœur pour hommes et jeunes gens, à Montréal

ART. I. *Titre.*—Il est fondé entre les Ligues du Sacré-Cœur pour hommes et jeunes gens de la région de Montréal, comprenant la ville et la banlieue, une fédération dite régionale.

ART. II. *But.*—La fédération a pour but principal d'établir entre les diverses Ligues de la même région, des rapports suivis, afin de mettre en commun, pour le profit de chacune d'elles, l'expérience acquise par ceux qui les ont fondées, maintenues et développées.

Elle se propose notamment:

1° De donner par le groupement, aux Ligues existantes, toute l'influence qu'elles sont appelées à exercer dans la ville ou la région.

2° De promouvoir l'établissement de la

Ligue dans les paroisses où elle n'existe pas encore.

3° D'organiser l'apostolat ouvrier dans les paroisses de Montréal et de la banlieue; de préparer une élite aux œuvres sociales, telles que secrétariats du peuple, syndicats, caisses populaires, etc.; de créer dans la région le levain généreux dont ces œuvres ont besoin, sans intervenir directement ni dans la création, ni dans l'administration des dites œuvres.

ART. III. La Fédération, tout en veillant à maintenir intacte au sein de chaque Ligue, les grandes lignes qui leur sont essentielles et doivent former leur fond commun, s'interdit donc toute autre imixtion dans l'organisation intérieure des Ligues affiliées.

Les grandes lignes essentielles aux diverses Ligues affiliées sont:

1° Une réunion de prières, chaque mois, d'au moins une demi-heure, d'ordinaire le dimanche soir, et mieux encore l'heure de réparation devant le saint Sacrement exposé, le premier vendredi du mois.

2° Une réunion d'apostolat pour les Conseillers, aussi mensuelle, et l'organisation de l'apostolat ouvrier dans la paroisse.

3° Communion en groupe 4 fois l'an au moins.

4° Une messe solennelle à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur pour les Ligueurs vivants; et une autre, en novembre, pour les Ligueurs décédés.

5° Envoyer aux réunions du Conseil régional leur Président et Directeur ou leurs délégués.

6° Répondre au questionnaire qui leur sera adressé par le Secrétaire de la Fédération conformément à l'article x.

MEMBRES

ART. IV. *Membres*.—Tous les membres effectifs des Ligues du Sacré-Cœur fédérées, Directeurs, Présidents, Membres, font partie de la Fédération, comme membres effectifs, à la condition d'agréer les grandes lignes essentielles indiquées plus haut et de les garder fidèlement.

ART. V.—Le Conseil peut admettre comme *membres honoraires*, plusieurs Messieurs ou Dames, qu'ils appartiennent ou non à l'une des paroisses de la région, à la condition qu'ils versent à la caisse régionale de l'Œuvre une cotisation d'au moins deux piastres par an.

Les *privileges* suivants leur seront accordés: 1° Participation aux mérites des membres de la Ligue; 2° une messe célé-

brée chaque mois à leurs intentions; 3° un abonnement au Bulletin de la Ligue.

ART. VI.—Toute Ligue fédérée qui, deux ans de suite, ne satisfait pas aux conditions énumérées à l'Art. III, est censée renoncer à l'affiliation et à ses droits.

ADMINISTRATION

ART. VII. *Conseil*.—La Fédération est administrée par un Conseil dont seront membres de droit :

1° Les Directeurs des Ligues fédérées.

2° Les Présidents des Ligues fédérées ou leurs délégués.

3° Le Directeur général de la Ligue du Sacré-Cœur ou son délégué.

Le Conseil nomme à la pluralité des voix, parmi ses membres laïcs, un Président, un Vice-Président, deux Secrétaires et un Trésorier, avec faculté de choisir ces trois derniers en dehors du Conseil. Il est entendu que le mandat du Président ou du Vice-Président expiré avec son mandat de Président de la Ligue locale qu'il représente.

ART. VIII. *Bureau*.—A la tête du Conseil est placé un Bureau composé comme suit :

1° Deux prêtres Directeurs choisis par les autres Directeurs.

2° Le Directeur général.

3° Le Président effectif, le Vice Président, les Secrétaires et le Trésorier du Conseil fédéral.

Le doyen des deux prêtres Directeurs délégués est de droit Président d'honneur.

Le Bureau prend, durant le cours de l'année, toute mesure urgente, sauf à en rendre compte à la réunion suivante du Conseil.

Il veille à l'observation des Règlements et Constitutions de la Ligue au sein des Ligues locales, organise les réunions générales, prépare les réunions règlementaires du Conseil; en provoque de nouvelles, le cas échéant, et assure l'exécution des mesures prises par lui; pourvoit enfin à la publication de tracts de propagande ou du Bulletin de la Ligue. C'est en un mot le *Comité d'action*.

ART. IX. *Réunion du Conseil*.—Le Conseil se réunit sur convocation du Président de la Fédération, au moins deux fois l'an à l'occasion des fêtes patronales de la Ligue (Le Sacré-Cœur de JÉSUS et S. François Xavier.)

ART. X.—Le Secrétaire soumettra au Conseil le *procès-verbal* à publier par lui, chaque semestre, et qui aura pour objet:

1° Un tableau indiquant pour chaque Ligue fédérée, le nombre de ses membres inscrits et le nombre des candidats admis.

2° Le nombre total de ses Conseillers, celui des Conseillers admis pendant le semestre écoulé.

3° Le nombre moyen des présences aux réunions de prières, aux réunions d'apostolat.

4° Le nombre moyen des Communions règlementaires.

5° Les œuvres de zèle accomplies.

6° Le lieu et la date proposés pour la prochaine réunion.

ART. XI.—Les résolutions sont prises, au sein du Conseil, à la majorité des suffrages.

Tous les membres du Conseil, prêtres ou laïcs, eux ou leurs délégués, ont droit de vote. Chaque Ligue ne confère ce droit qu'à deux Délégués, un Prêtre et un laïc.

ART. XII. *Finances*.—La caisse régionale mise au service des Ligues fédérées, se compose de la Contribution annuelle de \$5.00 versée par chaque Ligue, ainsi que des Cotisations versées par les membres honoraires de la Fédération, ou recueillies par le Comité des Dames patronesses.

Cette caisse servira :

1° A couvrir les frais d'administration de la Fédération.

2° A couvrir les frais de propagande, revue ou bulletin, tracts, circulaires, etc. . .

3° A fonder une Bibliothèque sociale circulante, etc. . .

FÊTES PATRONALES

ART. XIII. *Fête du Sacré-Cœur.*—A l'occasion de la fête du Sacré-Cœur, il y aura, chaque année, une réunion générale des Ligues fédérées, dont le programme sera déterminé par le Conseil régional.

L'objet de cette réunion générale sera :

1° De rendre un hommage solennel et public au Sacré Cœur de JÉSUS.

2° De resserrer toujours plus les liens qui unissent entre eux tous les membres des Ligues fédérées.

ART. XIV. *Fête de saint François-Xavier.*
—Une grande réunion ou congrès d'apostolat, à laquelle seront invités les Conseillers de chaque Ligue, aura lieu chaque année, à l'occasion de la fête de saint François-Xavier, Elle sera présidée par le Bureau du Conseil régional.

PROMESSES FAITES PAR N.-S. JÉSUS-CHRIST

*à la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque,
religieuse de la Visitation, en faveur des
personnes dévotes à son Sacré Cœur.*

1. Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état.
2. Je mettrai la paix dans leurs familles.
3. Je les consolerais dans toutes leurs peines.
4. Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort.
5. Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.
6. Les pécheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'océan infini de la miséricorde.
7. Les âmes tièdes deviendront ferventes.
8. Les âmes ferventes s'élèveront rapidement à une grande perfection.
9. Je bénirai même les maisons où l'image de mon Sacré Cœur sera exposée et honorée.
10. Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.
11. Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom écrit dans mon Cœur, et il n'en sera jamais effacé.
12. Je te promets, dans l'excès de la miséricorde de mon Cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront les premiers vendredis, neuf mois de suite, la grâce de la pénitence finale, qu'ils ne mourront point dans ma disgrâce, ni sans recevoir leurs sacrements, et qu'il se rendra leur asile assuré à cette dernière heure.

Le moyen le plus sûr et le plus efficace de pratiquer la dévotion au Sacré Cœur est de s'enrôler dans l'Apostolat de la Prière, grande Ligue du Cœur de Jésus, pour le salut des âmes et le triomphe de l'Église.

Pour renseignements, s'adresser au Directeur du MESSAGER CANADIEN, rue Rachel, Montréal.

Imprimatur, † PAULUS, Arch. Marianopolitanus.



